

Dépôt de documents

Alors étant donné les circonstances, je ne porte pas de jugement négatif à l'égard de mon savant collègue. Je l'excuse. Je sais qu'il a excédé sa pensée dans le feu du débat, et qu'il aura demain une excellente occasion de profiter de l'institution parlementaire pour participer au débat, pour répondre à des questions, et pour suivre toutes les interventions qui pourront être faites sur le sujet, de sorte que la question puisse être vidée, que l'on vote sur elle et qu'une fois pour toutes, le public canadien sache à quoi s'en tenir.

[Traduction]

M. Skelly: Au sujet de l'affaire dont la Chambre est saisie, madame le Président, je me demande si le leader du gouvernement se rend bien compte que c'est l'intégrité de cette institution qui est mise en question. Ce n'est pas en faisant de la journée de demain une journée de l'opposition qu'on videra la question. On n'y parviendra seulement qu'avec la ferme intention...

Mme le Président: A l'ordre. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Waddell: A ce propos, madame le Président, j'invoque moi aussi le Règlement. Faut-il conclure des propos du leader du gouvernement à la Chambre que le ministre des Finances sera là demain et qu'il participera au débat?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, je crois avoir répondu à cette question avant même qu'elle ne soit posée, à la suite de l'intervention du collègue de l'honorable député.

Une voix: Ils sont nerveux!

M. Pinard: Il ne fait aucun doute que le ministre des Finances n'a rien à cacher et que, de plus, il se fera un grand plaisir d'expliquer la situation et de démontrer à quel point les députés de l'opposition ont abusé du Parlement et ont utilisé des insinuations pour essayer de détruire des personnalités sans absolument aucun fondement dans les faits.

● (1510)

[Traduction]

M. Skelly: Madame le Président, il ne s'agit pas du tout de ce dont le leader à la Chambre vient de parler, mais bien de l'intégrité...

Mme le Président: A l'ordre. Le moment venu, le député aura tout le temps voulu pour discuter de cette affaire à la Chambre.

M. Waddell: Dans le cadre du même rappel au Règlement, madame le Président, puis-je demander s'il faut en conclure aussi que le gouvernement va déposer d'autres documents, de façon que nous puissions faire toute la lumière sur cette affaire?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, je ne voudrais pas prendre davantage le temps réservé aux initiatives des simples députés, mais je veux simplement répéter à l'honorable député que dans quelques instants le très honorable premier ministre (M. Trudeau) va déposer des documents.

[Traduction]

M. Rose: Madame le Président, ce qui m'inquiète notamment à propos de cette tactique à laquelle a recours le gouvernement en acceptant qu'on consacre une journée réservée à

l'opposition à discuter de ce sujet, c'est qu'il n'est pas possible à l'opposition de réclamer le dépôt de documents ou l'audience de témoins.

Des voix: Non, non!

M. Rose: On ne lui laisse aucune possibilité d'interroger qui que ce soit. Je me demande donc si le ministre a envisagé la possibilité d'établir un comité où l'opposition pourrait questionner M. Gillespie, notamment?

M. Crosbie: Et le ministre des Finances, et le premier ministre, et M. Mickey Cohen, et le ministre d'État (Mines).

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, je ne voudrais pas me répéter, mais si la faute est si évidente, comme ont voulu le laisser entendre les députés de l'opposition depuis plus d'une semaine, je me demande pourquoi l'honorable député se plaint.

S'il veut absolument faire un procès, s'il veut absolument déposer des documents à l'appui, s'il veut absolument contre-interroger des témoins, qu'il ait au moins le courage de sortir de la Chambre, de faire des accusations formelles, de porter une plainte privée devant les tribunaux, et il en subira les conséquences.

[Traduction]

M. Deans: Madame le Président, je suppose que le leader parlementaire du gouvernement veut nous faire comprendre que si nous voulons entendre des témoins, nous devrions peut-être les prier de se présenter à la barre de la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

L'ADMINISTRATION

L'ENTENTE SUR LE CHARBON DE CAP-BRETON—DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 46(2) du Règlement, je voudrais déposer copie de la correspondance échangée entre le sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Finances (M. Lalonde) et également celle que le ministre des Finances m'a adressée.

[Traduction]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le vice-premier ministre (M. MacEachen) a accepté de déposer les documents relatifs au projet de liquéfaction du charbon en Nouvelle-Écosse. Afin de respecter l'esprit et la lettre de la loi sur l'accès à l'information, je dépose les documents suivants. Il y a en premier lieu toute la correspondance échangée par M. Gillespie et les représentants du gouvernement fédéral au cours de la période allant jusqu'à la date d'approbation par le gouverneur en conseil de l'accord tripartite entre le gouvernement fédéral, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le consortium. On trouve en second lieu toutes les notes de service internes relatives au projet émises pendant cette période.